

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS & C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à		Départs de		Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.						
CAHORS		CAHORS		Arrivées à						
40 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS		
5 h 1 soir.	1 » 00 » soir.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.		
10 h 27 »	5 » 45 » »	2 » 42 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »		
		7 » 40 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	3 » 1 soir.		
Train de marchandises facultatif :				Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin.			Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.			
				Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.			Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.			

Cahors, 23 Août.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

du 21 août 1881.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

1^{re} Circonscription.

Inscrits..... 15,701
Votants..... 12,834

MM. Comte Murat, bonap..... 7,521 élu.
A. Relhié, rép..... 5,219

2^e Circonscription.

Inscrits..... 19,819
Votants..... 16,722

MM. De Valon, bonap..... 8,687 élu.
Béral, rép..... 7,823

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Votants..... 17,945

MM. Teilhard, rép..... 13,954 élu.
Brun, mon..... 3,082

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Inscrits..... 24,906
Votants..... 20,941

MM. Robert Calmon, rép..... 6,658
De Verninac, rép..... 6,472
Baron Dufour, bonap..... 7,720
(Ballottage).

Un républicain élu, deux bonapartistes nommés, un ballottage ; tel est le résultat des élections législatives du 21 août dans notre département.

Nous ne cachons pas la tristesse que nous ressentons. Nous ne comptons certes pas sur le triomphe complet des républicains, du moment où dans la première circonscription de Cahors on avait commis la faute énorme de n'opposer qu'un seul candidat au comte Murat.

Ah ! si à Cahors on eût suivi l'exemple donné à Gourdon, un ballottage était absolument certain ; et, par suite, le succès d'un républicain était assuré au second tour de scrutin.

Le Journal du Lot n'a cessé de réclamer d'abord un congrès, puis deux candidats. Ces modestes et désintéressés conseils qui étaient si pratiques n'ont pas été suivis. On a préféré trier sur le volet la composition d'une réunion privée qui, avec une assurance complète, a désigné un candidat républicain unique au choix des électeurs de la 1^{re} circonscription de Cahors.

Les vœux du Comité des Cinq du conseil municipal furent accomplis. Quant à nous, nous prédisions l'insuccès avec une entière sincérité au Comité des Cinq transformé en Comité de Propagande. Avons-nous eu tort ?

Nous ne voulons pas récriminer. Nous ne voulons pas nous faire l'écho de certains

bruits qui circulent. Loin de nous l'idée de croire à l'influence des coteries et de certains salons. Nous affirmons que c'était à un congrès sérieux et non pas à une délégation du conseil municipal de Cahors flanquée d'un Comité occulte, de choisir les deux républicains qui auraient victorieusement lutté contre l'élus d'hier.

Dans la seconde circonscription de Cahors, le résultat nous a vivement attristé. M. Béral n'a pas triomphé, grâce à certaines manœuvres qu'on nous signale.

Le succès de M. Béral nous avait paru assuré. Homme d'une rare intelligence, ingénieur distingué, M. Béral s'imposait aux électeurs qui auraient trouvé en lui un député dévoué, un défenseur autorisé de leurs intérêts.

A Figeac, l'heureux M. Teilhard a recueilli une immense majorité. Ce résultat magnifique n'a pas lieu de nous surprendre. L'arrondissement de Figeac est acquis depuis longtemps aux idées républicaines ; il a trouvé dans M. Teilhard un représentant dévoué, ferme autant que modéré.

A Gourdon, un second tour de scrutin est nécessaire. M. le baron Dufour a obtenu la majorité relative ; il n'en a pas moins éprouvé un échec fort sensible, car il a perdu plus de 4,000 voix depuis les dernières élections.

L'honorable M. de Verninac, en vertu du traité d'honneur ratifié par la réunion publique de Gourdon, va se désister en faveur de M. Robert Calmon et engager ses électeurs à reporter leurs suffrages sur son heureux compétiteur.

De la sorte, le dimanche 4 septembre, 13,000 républicains enverront à la Chambre des députés le jeune et sympathique M. Robert Calmon.

Ainsi la représentation du Lot se trouvera composée de deux républicains conservateurs et momentanément du moins, de deux impérialistes.

Tel est le résultat des élections dans le Lot. Il accuse un notable progrès des idées libérales ; le jour est proche où la réaction sera définitivement abattue et où le drapeau de la république conservatrice, libérale et sagement progressive, sera victorieusement hissé.

Un républicain conservateur.

Comparées à celles de 1877 les élections du 21 août dans le Lot marquent un succès incontestable pour la cause républicaine. Il n'a tenu qu'aux républicains eux-mêmes qu'elles ne soient un triomphe éclatant.

Mais si par suite de fautes commises dans la 1^{re} circonscription, M. le comte Murat, comme M. de Valon, rentrent encore au

Parlement, ils ne peuvent se faire illusion sur le sort qui les attend dans un avenir prochain.

En quatre ans, de 1877 à 1881, le bonapartisme a perdu plus de 9.000 voix ! Voilà le résultat sérieux obtenu.

Voilà le fait brutal, indéniable, consolant, et qui défend aux impérialistes de chanter victoire.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

CANDIDATS ÉLUS.

Seine.

- Premier arrondissement. — M. Tirard, U. R.
- Deuxième — M. Brelay, U. R.
- Troisième — M. Spuller, U. R.
- Quatrième — M. Barodet, E. G.
- Cinquième arr. 1^{re} circonscription. — M. Loublanc, E. G.
- 2^e circonscription. — M. de Lanessan, Intr.
- Sixième arrondissement. — M. Hérisson, U. R.
- Septième — M. Frébault, U. R.
- Huitième — Ballottage.
- Neuvième arr., 1^{re} circ. — M. A. de la Forge, U. R.
- 2^e circ. — Ballottage.
- Dixième arr., 1^{re} circ. — M. Cam. Pelletan, E. G.
- 2^e circ. — M. Henri Brisson, U. R.
- Onzième arr., 1^{re} circ. — M. Floquet, U. R.
- 2^e circ. — M. Lockroy, E. G.
- Douzième arrondissement. — M. Greppo, U. R.
- Treizième — M. Cantagrel, U. R.
- Quatorzième — G. Casse, E. G.
- Quinzième — M. Farcy, U. R.
- Seizième — M. Marmottan, U. R.
- Dix-septième arr. 1^{re} circ. — M. de Hérédia, E. G.
- 2^e circ. — Ballottage.
- Dix-huitième arr. 1^{re} circ. — M. Clémenceau, E. G.
- 2^e circ. — M. Clémenceau, E. G.
- Dix-neuvième arrondissement. — M. Allain-Targé, U. R.
- Vingtième arrondissement.
- Première circ. — M. Gambetta, U. R. 4,510 élu
M. S. Lacroix, Intr. 3,536
- Deuxième circ. — M. Gambetta, U. R. 4,894 élu
M. Tony Réveillon, I. 4,116
- Saint-Denis, 1^{re} circ. — Ballottage.
- 2^e circ. — M. Villeneuve, R.
- 3^e circ. — M. Roques de Filhol, E. G.
- Sceaux, 1^{re} circ. — M. Raspail, E. G.
- 2^e circ. — M. Talendier, E. G.

DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

Gers.

- Auch. — David, rép.
- Lectoure. — Descamps, rép.
- Mirande. — P. de Cassagnac, bonap.
- Lombez. — Fauré, bonap.
- Condom. — Daynaud, bonap.

Tarn-et-Garonne.

- Montauban 1^{re} circonscription. — Prax-Paris, bon.
- 2^e circonscription. — L. Pagès, rép.
- Castelsarrasin. — De Guiringaud, conserv.
- Moissac. — Chabrié, rép.

Haute-Garonne.

- Toulouse 1^{re} circonscription. — Constans, rép.
- 2^e circonscription. — Ballottage.
- 3^e circonscription. — Montané, rép.
- Muret. — Germain, rép.
- Villefranche. — E. Caze, rép.
- St-Gaudens. — Bouges, rép.

Gironde.

- Bordeaux 1^{re} circonscription. — Achard, rép.
- 2^e circonscription. — Steeg, rad.
- 3^e circonscription. — Raynal, rép.

La Réole. — Caduc, rép.
Libourne. — 1^{re} circonscription. — Rondier, rép.
— 2^e circonscription. — Lalanne, rép.
Ballottage dans les arrondissements de Blaye, Lesparre et Bazas.

Aveyron.

Rodez, 1^{re} circ. — M. Fabre, rép.
— 2^e circ. — M. Rodat, rép.
Espalion. — M. Devic, rép.
Milhau. — M. Mas rép.
Sainte-Affrique. — M. Malleval, rép.
Villefranche, 1^{re} circ. — M. Cibiel, réact.
— 2^e circ. — M. Cayrade, rép.

Cantal.

Aurillac. — M. Bastid, rép.
Mauriac. — Durieu, rép.

Lot-et-Garonne.

Agen. — M. de Laffite de Lajoannenque, rép.
Marmande. — M. Deluns-Montaud, rép.
Nérac. — M. Fallières, rép.
Villeneuve-d'Agen. — M. Sarrette, bon.

Dordogne.

Sur huit candidats, sept républicains ont été élus.

DÉPÊCHES

Nous connaissons à cette heure les résultats de 530 élections, partagées de la manière suivante :

Républicains.....	368
Intransigeants.....	13
Royalistes.....	34
Bonapartistes.....	43
Ballottages.....	72

Chronique locale

La session du Conseil général du Lot ouverte hier, est renvoyée à quinzaine.

RECENSEMENT DES VOTES.

Par arrêté préfectoral en date du 10 août, sont nommés membres de la Commission chargée du recensement général des votes qui auront été exprimés dans les arrondissements ou dans les circonscriptions électorales du département du Lot, le 21 août 1881, pour l'élection de 4 députés :

MM. Cambres, Duphénieux, Faurie, membres du Conseil général.

L'opération du recensement général aura lieu le jeudi 25 août courant, à deux heures de l'après-midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, et sera constatée, pour chaque circonscription, par un procès-verbal en double, qui nous sera adressé, sans retard, avec les procès-verbaux des communes et les annexes pour être transmis à M. le ministre de l'Intérieur.

Les élections se sont passées à Cahors avec le plus grand calme. Dès six heures, des groupes se formaient autour des bureaux électoraux pour connaître les résultats des dépouillements. Des cris de Vive la République ont accueilli la proclamation des votes des deux cantons de Cahors. D'heure en heure, les résultats connus étaient affichés à la Mairie.

LOTÉRIE DE LA SOCIÉTÉ DU SECOURS MUTUEL DES FEMMES.

Un grand nombre de personnes intéressées à la loterie organisée au bénéfice des pauvres et de la Société du secours mutuel des femmes, étant en ce moment à la campagne, il a été décidé pour répondre à la demande générale que le tirage n'aurait lieu que dans la première huitaine d'octobre.

M^{me} Relhié, prie instamment MM. les maires de vouloir bien lui envoyer au plus tôt le montant des billets de loterie qu'ils ont reçus dans le courant de juin.

Veuillez agréer, etc.

M^{lle} GAYET,

Secrétaire de la Société du secours mutuel.

Notre compatriote et ami, M. Joseph Baudel, Censeur des études au Lycée de Nice, est nommé Censeur des études au Lycée de Marseille (1^{re} classe) et est chargé en cette qualité de la direction du petit Lycée de la Belle-de-Mai. Nous félicitons notre compatriote de cet avancement, récompense méritée de l'activité et de l'intelligence qu'il a montrées dans les délicates fonctions qu'il remplissait au Lycée de Nice.

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique ont été nommés Officiers d'Académie : M. Dussol, entrepreneur de tabacs. M. Layton, imprimeur.

Nous félicitons sincèrement M. Dussol de la distinction flatteuse dont il est l'objet et qu'il a si bien méritée par ses excellents services dans l'administration des tabacs et aussi par ses utiles inventions dans l'art photographique.

Parmi les admissibles à l'agrégation des sciences mathématiques, nous sommes heureux de voir le nom d'un ancien élève du Lycée de Cahors, M. Bonnefoi.

Pour l'agrégation d'histoire et de géographie, nous remarquons également au nombre des admissibles, M. Forfer, ancien professeur d'histoire au Lycée de Cahors.

Volontariat d'un an.

Les demandes d'admission à l'engagement conditionnel d'un an devront être adressées par les jeunes gens à la Préfecture, avant le 27 août courant, *terme de rigueur*.

Les candidats devront se présenter dans les bureaux de M. le commandant de recrutement à Cahors, les mercredi et samedi de chaque semaine, de 8 heures à 9 heures du matin, pour obtenir le certificat d'acceptation qu'ils doivent joindre à leur demande.

La commission chargée de constater l'aptitude hippique des candidats se réunira au quartier de cavalerie à Montauban, le lundi de 7 à 9 heures du matin.

La composition écrite aura lieu à Cahors le 29 août.

FERME-ÉCOLE DU MONTAT.

Par arrêté préfectoral en date du 29 juillet, le Jury d'admission, se réunira le mercredi 14 septembre prochain, à huit heures du matin, à la Ferme-Ecole du Montat, dirigée par M. Dufour, à l'effet de déterminer l'admission de seize nouveaux élèves apprentis qui doivent être reçus, en 1881, dans cet établissement.

DISTRIBUTION DES PRIX DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE GRAMAT.

Discours de M. Quercy, Maire.

Mesdames,
Messieurs,
Chers Elèves,

M. le Préfet a bien voulu me déléguer la présidence de cette intéressante solennité.

Vous me permettez tout d'abord de le remercier de l'honneur qu'il m'a fait.

Mais il m'est impossible, en prenant pour la première fois la parole en ma qualité de maire de Gramat, de ne pas donner un regret à celui qui m'a précédé, à l'honorable M. Griffel, mon éducateur.

Comme lui, je puis tout au moins vous apporter l'expression de ma sympathie profonde et d'un dévouement sincère.

Je suis heureux de l'empressement qu'a mis la population à se rendre à cette cérémonie. Je vous en remercie au nom des maîtres et des élèves; Je

vous en remercie également au nom de la municipalité.

Nous avons à cœur le succès de cette école; nous la voulons prospère parce qu'elle est, comme le disait naguère dans son langage grandiose et imagé, notre illustre compatriote M. Gambetta, le séminaire des républicains de notre ville, et parce que sous la République, alors que le peuple se gouverne lui-même, il faut que les enfants s'instruisent pour être capables plus tard d'exercer leurs droits et d'accomplir leurs devoirs de citoyens.

Aussi les sacrifices ne nous coûtent pas et nous applaudissons à la sollicitude des pouvoirs publics qui ont voulu qu'il y eût place pour tous sur ces bancs.

Que les enfants du pauvre comme les enfants du riche puissent s'y confondre.

C'est en effet l'un des moyens les plus efficaces pour arriver à la réalisation et à la mise en pratique de deux des termes de la grande formule démocratique,

Je veux dire de l'Égalité et de la Fraternité.

Jeunes élèves, chers amis,

Je sais que le plus grand mérite d'un discours de distribution des prix c'est d'être court, et je veux avoir ce mérite à défaut d'autres.

C'est pourquoi je n'ajouterai qu'un mot à votre adresse :

Soyez reconnaissants des efforts qui sont faits dans vos intérêts, sachez que nous nous rapprochons de plus en plus de l'époque où il n'y aura plus d'autre supériorité enviable que celle de l'intelligence et de la science, et lorsque le temps bienheureux des vacances sera passé, travaillez pour devenir des hommes dignes de ce nom, pour devenir des Français dignes de la France, des citoyens dignes de la République.

ARCHITECTE ADJOINT A AURILLAC (CANTAL).

Un concours public pour l'emploi d'architecte départemental adjoint aura lieu à Aurillac, dans les premiers jours du mois de septembre 1881. Le traitement attaché à cet emploi est de 1,200 francs.

Les personnes qui désireraient se présenter devront en faire la demande écrite à la préfecture du Cantal.

VILLE DE RODEZ

DIRECTION DU SERVICE DES EAUX

Une place de directeur du service des eaux qui alimentent la ville de Rodez et du service de la voirie est mise au concours.

Les émoluments attachés à cet emploi peuvent atteindre le chiffre de 3,000 fr. par an.

Pour être admis à concourir, il faut avoir au moins 30 ans d'âge et 50 ans au maximum, avoir fait exécuté des travaux importants comme agent-voyer ou conducteur des ponts et chaussées ou dans les services hydrauliques.

Les demandes, certificats ou références devront parvenir au secrétariat de la mairie de Rodez avant le 31 août 1881.

L'examen devant une commission spéciale est fixé au 30 septembre prochain.

Chaque postulant, après que ses titres auront été examinés, recevra le programme du concours et avis de se présenter au jour indiqué pour l'épreuve.

PRÉPOSÉ EN CHEF DE L'OCTROI

On demande pour remplir les fonctions de préposé en chef dans le service de l'octroi de Rodez, et occuper cet emploi à partir du 1^{er} novembre 1881, un sujet sortant des contributions indirectes ou ayant occupé une position dans les octrois d'une ville importante comme brigadier, contrôleur, inspecteur, etc. Les émoluments attachés à l'emploi dont la nomination est réservée à M. le ministre des finances, peuvent atteindre 3,000 fr., y compris des remises proportionnelles. Les demandes, certificats et références, devront parvenir au secrétariat de la mairie de Rodez, le 31 août au plus tard.

La Fanfare des Enfants d'Albi vient de remporter de brillants succès au concours de Gaillac. Nous nous faisons un plaisir de les enregistrer :

- 1^o Le 1^{er} prix de lecture à vue, à l'unanimité du Jury, (Étoile d'honneur);
- 2^o Le 1^{er} prix d'exécution, à l'unanimité du Jury, (Médaille vermeil grand module);
- 3^o Le 1^{er} prix de soli, avec éloges unanimes du Jury, (Médaille d'or);
- 4^o Le 1^{er} prix concours d'honneur, (Couronne vermeil).

La Société a concouru pour les prix ci-dessus en *division supérieure*.

DESTRUCTION DES NIDS DE GUÊPES.

Voici, à ce sujet, un nouveau moyen de détruire ces nids, donné par le *Vigneron champenois*, il est dû à M. Anthoine, apiculteur à Mareuil: « Dans le jour, M. Anthoine, s'enquiert sur les nids, il remarque les allées et venues des frelons, il suit de l'œil ceux qui

sont chargés de butin, car ce sont ceux-là qui retournent au logis; il les voit entrer par un trou généralement situé au Midi, sur les talus des routs, sur les berges, etc. Il plante un jaçon portant un voyant en papier; à la nuit tombée il revient avec une sorte de fleuret sonder la situation du guêpier, il verse dans l'ouverture pratiquée par la sonde environ 1/4 de litre de pétrole; puis, à l'aide d'une bêche, il remue tout le nid endormi et suffoqué par le pétrole; il verse prestement encore 1/4 de litre de pétrole auquel il met le feu, et pendant la flambée, il recommence à remuer si bien que les guêpes et le couvain sont brûlés du même coup. »

LA CATASTROPHE DE MARSEILLE

Dimanche 14 août, vers cinq heures et quart, un terrible accident est arrivé pendant les courses de taureaux, dans les nouvelles arènes marseillaises, situées promenade du Prado.

Les gradins, construits en bois, se sont effondrés sous le poids des spectateurs évalués à 2,000 environ.

Des détachements de pompiers et d'infirmiers militaires opèrent le déblaiement.

Une foule considérable se presse aux abords des arènes.

Le nombre des morts constaté à minuit s'élève à 12, dont 8 ont été transportés à la Morgue. Il y a 150 blessés dont 30 ont été reçus dans les hôpitaux, les autres ont été ramenés dans leurs familles.

Parmi ces derniers on cite M. Imhauss, trésorier-payeur général du département, qui a la jambe droite fracturée, le poignet démis et des côtes enfoncées, et M. Allemand, fondé de pouvoirs de M. Imhauss, qui a une fracture de jambe.

BULLETIN VINICOLE

La vigne a encore beaucoup souffert de la sécheresse pendant la semaine dernière; la véraison a marché très lentement, et d'une manière très irrégulière; le verjus s'atrophie sur un grand nombre de ceps, surtout sur ceux qui ont été cruellement éprouvés par cette température torride: Heureusement, nous avons enfin la pluie douce et chaude depuis deux jours. Cependant il serait à souhaiter que la température s'élève de quelques degrés.

On commence à se rendre compte des progrès du phylloxéra. Les taches grandissent dans des proportions formidables sous l'influence des chaleurs si favorables à leur développement, et, malgré l'emploi de tous les insecticides connus, seules les vignes américaines à racines résistantes peuvent reconstruire les vignobles prêts à disparaître. L'expérience en est faite par tous les comités vinicoles, qui n'hésitent plus à recommander ce seul moyen de sauver les vignes d'une destruction complète.

Sur la place de Bordeaux, la situation reste la même, les affaires sont calmes, les prix fermes. Les quelques achats de vins sur pieds faits cette semaine ne constituent pas un courant d'affaires.

La situation commerciale des vins dans la Charente, la Dordogne, le Lot-et-Garonne, le Lot et le Gers est sans changement. Aucun achat sérieux ne nous est signalé; mais la tendance des cours est plutôt à la hausse, en raison de la probabilité d'une petite récolte.

Pèlerinage de Figeac à N.-D. de Lourdes

Un train spécial de Pèlerinage partira le lundi 3 octobre prochain, de Figeac pour Notre-Dame de Lourdes.

Les heures du départ et du retour sont fixées comme il suit :

Départ de Figeac : 3 octobre à 4 h. 10 soir.
Arrivée à Lourdes : 4 octobre à 4 h. 30 matin.
Départ de Lourdes : 5 octobre à 7 h. soir.
Retour à Figeac : 6 octobre à 6 h. 50 matin.

Le premier train partira à 4 h. 10 du soir.

Les trains complémentaires et il y en aura, vu l'affluence des pèlerins déjà annoncée, suivront de 20 minutes en 20 minutes.

Les prix des places sont les suivants :

1 ^{re} Classe.....	37 fr. —	} Aller et retour.
2 ^e Classe.....	20 50	
3 ^e Classe.....	17 —	

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. VALLER

à la distribution des prix du Lycée de Cahors.

MESDAMES,

MESSIEURS,

JEUNES ÉLÈVES DU LYCÉE DE CAHORS,

Je considère comme un grand honneur de présider cette belle et imposante cérémonie, dont la plupart des fonctionnaires et des personnes notables de la Cité ont voulu, par leur présence, rehausser l'éclat; et je tiens à remercier de la distinction dont j'ai été l'objet, M. le Président du Conseil, Ministre de l'Instruction Publique, et M. le Recteur de l'Académie de Toulouse, à la bienveillance desquels je dois la présidence de cette solennité.

Bien que d'autres en fussent plus dignes, je l'ai acceptée pour montrer que la Magistrature, à laquelle je suis heureux et fier d'appartenir, ne reste pas indifférente aux événements du jour, qu'elle suit avec attention les changements et les progrès qui s'opèrent dans les mœurs publiques et dans les idées politiques, que ses sentiments sont à l'unisson avec les sentiments du pays, et qu'elle porte particulièrement le plus vif intérêt à l'éducation, à l'instruction, aux progrès et aux succès des jeunes générations, sur lesquelles reposent toutes nos espérances pour l'avenir de notre chère Patrie.

C'est au nom de la Magistrature, c'est au nom de mes collègues du Tribunal civil qui m'entourent, c'est aussi au nom des autorités civiles et militaires qui honorent cette cérémonie de leur présence, que j'adresse mes plus vives félicitations aux jeunes élèves qui vont remporter ces couronnes. Qu'elles stimulent désormais leur ardeur au travail, et qu'elles soient pour eux le gage de brillants succès dans l'avenir. — Je leur souhaite de marcher sur les traces de plusieurs de leurs devanciers, qui les applaudissent du haut de cette estrade, et de suivre l'exemple du plus illustre des anciens lauréats de ce Lycée, de ce grand citoyen, dont la mâle et patriotique éloquence nous transportait naguère d'enthousiasme dans cette enceinte.

Je veux joindre à ces félicitations et à ces vœux mes encouragements les plus sympathiques pour ceux d'entre vous, mes jeunes amis, qui, malgré un travail assidu, n'ont pas été assez heureux pour obtenir de récompense. Loin de se décourager, qu'ils persévèrent, qu'ils redoublent d'efforts et je leur promets pour l'année prochaine une ample moisson de palmes et de prix.

« Labor improbus omnia vincit. »

Une voix autorisée, celle d'un de vos professeurs les plus distingués, vient dans un langage élevé, persuasif et convaincu de vous parler de l'esprit de discipline dans la littérature.

Je tiens à ajouter à ce beau discours quelques mots, quelques conseils.

Je serai bref, je comprends trop bien, l'impatience que vous avez, mes jeunes amis, de jouir de ces couronnes que vous avez si bien méritées, et d'entrer dans cette période tant désirée des vacances.

Dans une société démocratique comme la nôtre; sous le gouvernement de la République, que la France s'est librement donné, auquel tous les fonctionnaires, quels qu'ils soient, doivent se montrer dévoués, et auquel tous les citoyens, quels que soient leurs sentiments, doivent le respect et l'obéissance, il importe de profiter de toutes les circonstances, et particulièrement d'une solennité de la nature de celle-ci, pour exhorter la jeunesse à la pratique des vertus civiques et politiques, soit en lui proposant dans l'histoire des Peuples les exemples des grands citoyens qui les ont cultivées, soit en lui montrant les avantages qui peuvent en résulter pour elle et pour le Pays.

Car, comme l'a dit et démontré Montesquieu, ce grand Magistrat, une des plus belles figures de nos anciens Parlements, dans son remarquable traité « de l'Esprit des Lois », les vertus civiques et politiques forment le principe même du Gouvernement républicain.

Parmi les vertus civiques, il en est une, dont je désire vous entretenir, parce qu'elle est plus spéciale à votre âge, et parce qu'elle me paraît être la source de beaucoup d'autres; je veux parler du respect de l'Autorité Paternelle.

Je ne vous dirai rien de l'amour filial, il est inné dans tous les cœurs généreux. Le petit enfant, dès l'âge le plus tendre, manifeste instinctivement son amour à ses parents par des caresses et par des baisers, dont la tendresse fait vite oublier à ceux-ci les peines et les préoccupations que leur enfant a pu leur causer.

Malheur à celui qui n'a pas ressenti dans son cœur les élans de cette affection instinctive et spontanée pour ses parents! C'en est fait, ce sentiment lui manque et lui manquera toujours, l'amour filial ne peut s'acquiescer.

Il en est autrement du respect de l'Autorité Paternelle, de la soumission à la volonté de ses

Père et Mère. C'est un sentiment, une vertu qu'on peut faire naître et développer, et qui diffère complètement de l'amour filial, car on peut aimer ses Parents, et on peut en même temps ne pas respecter leur autorité.

Me sera-t-il permis de vous dire que malheureusement cela se voit souvent, trop souvent de nos jours ?

Il n'en était pas ainsi dans les Républiques de la Grèce, ni à Rome, où l'autorité paternelle était fortement constituée et protégée par les lois. Le Père de famille avait même, à Rome, droit de vie et de mort sur ses enfants, et l'histoire nous apprend que des pères ont quelquefois usé de ce droit redoutable.

Dans notre ancien Droit, la puissance paternelle s'exerçait aussi avec une grande autorité, particulièrement dans les Pays de Droit Ecrit, dans lesquels on suivait, sauf quelques modifications résultant de l'adoucissement des mœurs, les principes du Droit Romain.

Notre Droit moderne a bien aussi consacré les droits de la puissance paternelle, et le Code Civil contient plusieurs dispositions pour en régler l'usage, mais elles reçoivent si rarement leur application, qu'on peut les considérer comme tombées en désuétude.

Du reste, ce que je désirerais trouver chez les jeunes gens, c'est moins l'obéissance aux volontés paternelles *sous la menace de la loi*, que le respect *volontaire* de l'autorité du Père de famille.

D'excellents esprits sont convaincus qu'on arriverait à ce résultat en rétablissant dans notre législation la liberté de tester, mais cette réforme, si dangereuse à d'autres points de vue, serait insuffisante.

Ce qu'il faut, c'est démontrer à la jeunesse que le respect de l'autorité paternelle est une vertu féconde, qu'il est de son devoir et de son intérêt de pratiquer.

Ai-je besoin d'établir que le respect et l'obéissance dus par les enfants à leurs Père et Mère constituent un devoir rigoureux, résultant de la nature des liens qui les unissent à leurs parents et de l'obligation dans laquelle ceux-ci se trouvent de les élever et de les instruire ? Il suffit de l'énoncer pour en être convaincu, et toute démonstration est inutile.

C'est d'ailleurs un devoir inscrit au frontispice des lois divines et humaines, et nous le trouvons énoncé dans le Décalogue, la loi de Dieu donnée par Moïse au peuple Hébreu « Honore ton père et ta mère. »

Ce que le devoir vous impose, mes jeunes amis, l'intérêt vous le commande.

N'est-il pas avantageux pour les jeunes gens de profiter de l'expérience acquise par leur Père ? En qui pourraient-ils avoir plus de confiance ? Est-ce que toutes les volontés d'un Père vis-à-vis de son enfant, ne sont pas exclusivement dictées par l'intérêt de celui-ci ?

Et cependant, s'il faut en croire notre immortel fabuliste, la jeunesse est présomptueuse et dédaigne les sages conseils des Parents. Elle agit à sa guise, mais comme elles sont terribles, dans la fable, les conséquences de sa légèreté et de son imprévoyance !

Vous avez donc un intérêt certain et immédiat à respecter l'autorité Paternelle, mais je tiens à vous montrer les immenses avantages que vous en retirerez plus tard.

Les jeunes respectueux vis-à-vis de leurs Père et Mère, sont ceux qui deviennent dans les écoles, dans les lycées, les bons élèves, les élèves disciplinés.

J'en appelle à votre propre expérience, un élève indiscipliné n'est jamais un bon élève. Sans doute il pourra, par un effort d'intelligence ou d'imagination, ou par un don spécial pour tel exercice, obtenir quelque succès isolé, mais il n'est pas ce bon élève, toujours égal à lui-même, toujours laborieux, et ne se laissant jamais distraire par des idées de révolte ou même d'insubordination.

Eh bien, je vous le demande, si dès l'enfance vous vous êtes appliqués à respecter l'autorité paternelle, avec quelle facilité vous vous accoutumerez à suivre la discipline de vos maîtres, auxquels vos parents délèguent une partie de leur autorité, surtout lorsque vous aurez l'avantage d'être placés dans un lycée, comme celui de Cahors, dont le Proviseur et les Professeurs rivalisent de zèle et de talent pour vous inculquer les principes les plus élevés de la morale, et pour vous donner les connaissances littéraires et scientifiques les plus complètes.

Plus tard, lorsque vous aurez terminé vos études, et que vous quitterez le lycée après avoir obtenu les diplômes du baccalauréat, lorsque vous ferez votre service militaire, croyez-moi, la discipline, que vous aurez trouvée douce au lycée, ne vous paraîtra pas plus pénible à l'armée.

(La fin au prochain numéro).

Il y a quelques jours le feu a pris à la voiture de Montauban qui fait le service postal. On a pu sauver la plupart des dépêches, mais quelques-unes, à destination du bureau de Lalbenque, ont été consumées par le feu.

UNE STATISTIQUE DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

On a beaucoup parlé, dans ces derniers temps, de la contribution foncière, et nous-mêmes avons consacré plusieurs articles à démontrer la nécessité et aussi la possibilité de dégrèvements sur ce chapitre.

Il ne sera pas inutile dès lors de se rendre compte du classement des cotes foncières et de leur importance respective sur l'ensemble du territoire.

Les cotes les plus nombreuses, événement naturel dans un pays où la propriété est fort divisée, sont les cotes inférieures à cinq francs. Nous ne parlons ici, bien entendu, que du principal de l'impôt et nous ne faisons pas entrer en ligne les centimes additionnels, qui élèvent partout le chiffre de la contribution foncière, mais dans des proportions variables.

Les cotes les plus nombreuses, disons-nous sont celles inférieures à cinq francs. On en compte 7,320,778 sur 14,264,388 de cotes foncières figurant en France sur les rôles des contributions directes. C'est-à-dire que les cotes de moins de cinq francs dépassent à elles seules la moitié du total.

Les cotes de cinq à dix francs sont au nombre de 2,190,040.

Les cotes de dix à vingt francs, au nombre de 1,910,204.

Les cotes de vingt à trente francs, au nombre de 888,817.

Les cotes de trente à cinquante francs, au nombre de 820,772.

Les cotes de cinquante à cent francs, au nombre de 657,993.

De cent francs à mille francs, nous ne trouvons que 461,010 cotes, et au dessus de mille francs, il en existe seulement 14,774.

Or, si l'on se donne la peine de réfléchir un instant à ces résultats, on comprendra combien il est faux de prétendre que les riches propriétaires seuls profiteraient d'un dégrèvement qui viendrait à être consenti.

Les propriétaires des 7,320,778 cotes foncières inférieures à cinq francs, propriétaires dont la plupart exploitent de leurs propres mains leurs modestes immeubles, sont là pour protester contre une allégation aussi étrange et pour établir que tout dégrèvement, quel qu'il soit, constituera en première ligne un bénéfice pour le petit cultivateur.

Bourse de Paris

Cours du 23 août.

Rente 3 p. %	86 00
— 3 p. % amortissable	87 40
— 4 1/2 p. %	116 00
— 5 p. %	417 60

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, le 22 août 1881.

Les affaires deviennent moins rares ; à mesure que l'on approche de la liquidation ; nos Rentes se sont raffermies et les cours ronds de 118 sur le 5 0/0 et de 86 sur le 3 0/0 ont pu être repris et conservés. En ce moment, le 5 0/0 est à 118 07, le 3 0/0 à 86 15, l'Emprunt à 86 32, l'Amortissable à 87 55.

Un vif mouvement de hausse a poussé la Banque de France à 5.800 et la Banque de Paris à 1.290 ; la Banque Nationale est demandée à 715 ; le Crédit Foncier, le Lyonnais, la Société Générale, la Banque d'Escompte sont à peu près stationnaires. La Banque Ottomane a atteint 685. Le Foncier Luxembourgeois se tient fermement aux environs de 625.

Les demandes ont recommencé sur les Chemins Français.

Le Suez a dépassé 1.880. La 1^{re} décade d'août a produit 1.240.000 francs contre 930.000 fr. en 1880.

La spéculation a poussé le 5 0/0 Turc tout près de 17.50. Le 5 0/0 Italien est hésitant de 90.30 à 90.50.

Les bons de l'Assurance Financière ont été recherchés de 300 à 305. L'assemblée générale des associés assurés de cette Société, tenue hier, a approuvé les comptes qui lui étaient soumis, se soldant par un bénéfice de 4.954.025 fr. 38 c.

Ce bénéfice permet :

1^o De distribuer aux polices et bons privilégiés

un dividende de 16 fr. fr. 25 ;
2^o De rembourser 83 bons à 2.500 fr. ;
3^o De rembourser 1.337 polices à 100 fr.

BIBLIOGRAPHIE

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE de V.-A. MALTE-BRUN, ne se dément pas. Il semble s'accroître, au contraire, à mesure que ce grand ouvrage se fait plus connaître. Nous avons sous les yeux le 49^e fascicule, consacré au département de Saône-et-Loire, et nous y remarquons, au milieu d'un texte très intéressant, des gravures représentant Mâcon, Châlons, Autun, le château de Saint-Point. Cet ensemble est complété par une belle carte du département avec plan de Mâcon.

La Nouvelle Revue.

Sommaire de la livraison du 15 août.

Esquisses sociales : La Classe populaire de Paris, par M. Louis Pauliat.

Les Papiers du général Decaen, par M. Jules Tessier.

Une nouvelle traduction de la Bible : L'Ancien Testament, par M. V. Courdaveaux.

Le Fiancé de Sylvie. (Deuxième partie), par M^{me} Henry Gréville.

Un Roman du comte Tolstoï, avec préface de M. Ivan Tourgueneff, par M. Ad. Badin.

Récits de La Lucotte (Paysanneries) : La Fille qui pend qui vent la pendre. — L'Abandonnée, par M. Paria Korigan.

Revue du Théâtre : Drames et Comédies, par M. Henri de Bornier.

Deux Expositions : Breslau. — Tours, par Turgan.

Lettres sur la Politique extérieure.

Chronique politique.

Journal de la quinzaine.

Bulletin bibliographique.

Paris, 23, boulevard Poissonnière.

COMPTOIR FINANCIER et INDUSTRIEL DE PARIS.

28, rue de la Victoire, Paris.

Les Administrateurs du Comptoir Financier et Industriel de Paris ont l'honneur de rappeler à leur clientèle que les 14,000 actions de cette Société ont été admises à la cote de la bourse par la Chambre syndicale des agents de change de Paris.

En conséquence ces actions se négocient désormais comme les fonds d'Etat, les actions du Crédit Foncier, celles des Chemins de fer, etc., etc.

Les Dragées digestives du Dr Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infaillible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

MÉDECINE.

I. — Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet : 2 f. 50, la boîte.

II. Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES, DES PATERSON, au bismuth et magnésie. — Pastilles : 2 f. 50 ; — Poudres : 5 fr.

III. — Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses. — Le VIN DE BELLINI au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — la bouteille 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Etranger.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissent les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhées, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose ; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins mqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris

celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr-Prof. Dédé, etc.

Cure n^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, des souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses sueurs nocturnes.

N^o 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, de oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYCLET instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 15 2/2, kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestif et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES.

Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878

MÉDAILLE D'OR



Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o

56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

AVIS

MM. Félix Prot et C^o

successeurs de Lubin, parfumeurs 55, Rue Sainte-Anne, à Paris, engagent leurs clients à se bien défier de la contrefaçon de leur Eau de toilette, dite Eau de Lubin qui se trouve actuellement répandue dans le midi de la France.

On demande un apprenti à la Pharmacie centrale.

S'adresser à M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors.

Dictionnaire

DES COMMUNES DU LOT

Par M. L. Combarieu Archiviste départemental

Vol. Gr. in-8°, 350 pages.

Prix : 5 fr. au bureau ; 5 fr. 50 par la poste.

Carte du Lot

La plus complète qui existe, avec tous les Chemins de fer en projet ou en construction.

Prix : 75 cent. 1 fr. par la Poste.

EN VENTE: Chez les libraires et au Bureau du Journal du Lot

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

<p>DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.</p>	<p>Pharmacie Centrale de Cahors.</p>	<p>DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères</p>
<p>SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.</p>		<p>SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres</p>

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

Eaux de Toilette, Toniques et Hygiéniques

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SUBSISTANCES MILITAIRES

Service des Fourrages

Le public est prévenu que le mercredi 14 septembre 1881, à une heure de relevée, il sera procédé dans une des salles de l'Hotel-de-ville de Cahors, à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages à la ration, à exécuter par voie d'entreprise, dans le département du Lot pendant l'année 1881-1882.

Le service s'applique aux distributions à faire dans la généralité des places, brigades de Gendarmerie, gîtes d'étape et localités du dit département.

Le public pourra prendre connaissance dans les bureaux de la Préfecture et dans ceux de la Sous-Intendance Militaire à Cahors, de l'Instruction, du cahier des charges et de la formule du marché.

Les personnes qui voudront concourir à l'adjudication devront déposer, dans les bureaux du Sous-Intendant Militaire de la place de Cahors, avant le 2 septembre prochain, terme de rigueur, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leur nom, leurs prénoms leur domicile et leur qualité.

Le Sous-intendant Militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A la date du 2 septembre, aucune déclaration ne sera plus reçue, et la liste ouverte pour constater la remise des déclarations sera définitivement close.

La commission délibérera sur l'admission ou le rejet des soumissions préparatoires au jour fixé par le Président.

Tous les concurrents qui seront déclarés admissibles, recevront dans les 24 heures, par les soins du Président de la commission, une lettre de convocation qui les invitera à se présenter à la séance d'adjudication le 14 septembre.

Seront également admises à la séance d'adjudication, mais seulement après décision favorable de la commission toutes les personnes, qui, n'ayant pas été exclues localement justifieront de leur admission dans un autre arrondissement de fourniture. Cahors le 19 Août 1881.

Le Sous-intendant Militaire,
AZEMA.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies		Constipation
Gastrites		Vomissements
Gastralgies		Pesanteurs
Aigreurs		Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infatigable des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Depositaires : A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac ; à Gourdon M. Noulhiane ; à Figeac MM. Congoule, et Cèrède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, formés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pièce-nz faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis-cannes, gilets, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ACTES DE VERTUS MARCBAS
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
Tondeuses, tourne-broches
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

A LA CHEMISE DE SOIE

J. ASTRIE

CHEMISIER, 12, rue Alsace-Lorraine, 12, TOULOUSE.
NOUVEAU SYSTÈME de coupe, le seul donc le succès soit infaillible. — Caleçon et Gilets flanelle sur mesure. Toute la nouveauté en Cravate fichus, foulards, etc. etc. — BONNERIE ANGLAISE (fabrication Morbey. — CHAUSSETTES et BAS DE SOIE pour la Ville et le Théâtre. — Nouveaux rayons de GANTERIE et de PARFUMERIE
Maison vendant le meilleur marché de tout le Midi
Pour Cahors et les environs, s'adresser à M. Gilis, rue Fénelon 12

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année *Journal Financier* 52 N^{os} par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES

FRANCS PAR ANNÉE

2

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

LE CAFÉ DES GOURMETS

est composé des meilleures sortes. — Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : 

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

Maison de Confiance Mandelli, Frères

A CAHORS

Grand assortiment de bijouterie, joaillerie, montres et pendules
Articles de Fumeurs, Fantaisie.
SEULS REPRÉSENTANTS DE LA MAISON

Christofle et Cie

Voir leur exposition d'orfèvrerie à l'Hôtel de ville salle des Beaux-Arts.